



Formulaire de demande de subvention pour des dépenses extraordinaires pour le suivi biologique, le maintien, le développement, ou la restauration de la qualité biologique d'une réserve naturelle ou d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique, ou l'accueil du public dans les réserves naturelles (RN) ou les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS)

AGW du 2 MAI 2024 – chapitre 6 section 3

Formulaire et documents annexes à envoyer à l'attention de l'Inspecteur Général du DNF à l'adresse reservesnaturelles@spw.wallonie.be ou par courrier recommandé au 15, Avenue Prince de Liège, 5100 Namur (Jambes) **avant le 1er mars.**

Année des dépenses pour lesquelles une subvention est sollicitée :

Le gestionnaire remplit un formulaire pour chaque de type de dépenses pour lequel il sollicite une subvention, soit pour une RN, soit pour un groupe de RN pour un type de dépenses similaires.

IDENTIFICATION DU GESTIONNAIRE

Nom de l'association agréée :

Nom et prénom, fonction :

Adresse postale :

CONTENU DE LA DEMANDE

Type de dépenses envisagées :

- opérations ou travaux de restauration de milieu naturel
- opérations d'aménagement ou équipements en faveur de l'accueil du public
- suivi biologique ou études
- acquisition d'équipement spécifique
- autres

Nom de la (ou des) RN ou CSIS (classées par directions et cantonnements DNF le cas échéant) :

.....
.....
.....
.....
.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,, représentant légal du gestionnaire, déclare sur l'honneur que l'objet de la demande n'a pas fait ni ne fait l'objet d'aucune autre demande de financement.

Date :

Signature :

DEMANDE MOTIVEE

Je soussigné,, représentant légal du gestionnaire, sollicite le versement d'une première moitié du montant à titre d'avance.

Motivation de la demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

ANNEXES

Joindre au moins 3 devis (numérotés) estimatifs d'entreprises susceptibles de réaliser les travaux envisagés (éventuellement le devis de réalisation par le demandeur lui-même) ou pour la fourniture des équipements ou du matériel, assortis des coûts d'installation éventuels, ou un justificatif des dépenses effectuées. (*Informations résumées à reprendre ci-dessous*) (Annexe X.a)

- Devis n°1 – Entreprise : ; Prix :
- Devis n°2 – Entreprise : ; Prix :
- Devis n°3 – Entreprise : ; Prix :
- Devis n°x – Entreprise : ; Prix :

Carte(s) éventuelle(s) des lieux où sont envisagés les interventions et leurs éventuelles incidences, ou les zones d'utilisation de l'équipement (Annexe X.b)

déclarations de créance, en vertu des articles 2, 4, 5, 12, 24, 39, 41, 43, 44 de l'arrêté du
Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles
et les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Namur, le 5 juillet 2024.

La Ministre de la Nature,

C. TELLIER